

**DECISION**  
**du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux**  
**modifiant la Décision M (83) 23 du 17 octobre 1983**  
**relative à l'instauration d'un document unique,**  
**dénommé Relevé Benelux 50 concernant l'observation**  
**du commerce intra-Benelux**

**M (84) 9**

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 92 du Traité Benelux instituant l'Union économique Benelux,

Vu le Protocole relatif à la suppression des contrôles et formalités aux frontières intérieures du Benelux et à la suppression des entraves à la libre circulation, M (69) 6,

Considérant qu'il est apparu souhaitable de modifier la Décision M (83) 23 du Comité de Ministres relative à l'instauration d'un document unique, dénommé Relevé Benelux 50 concernant l'observation du commerce intra-Benelux, afin de promouvoir l'application la plus large possible dudit document,

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'exclure de l'utilisation du Relevé Benelux 50, les produits agricoles qui sont soumis à des montants compensatoires monétaires,

Considérant qu'il est souhaitable d'exclure de l'utilisation du Relevé Benelux 50 l'importation de marchandises en franchise de la TVA uniquement lorsqu'il s'agit de marchandises qui sont importées temporairement en franchise de la TVA ou qui sont réimportées en franchise de la TVA,

Considérant qu'il est souhaitable d'apporter encore quelques modifications à la disposition du Relevé Benelux 50 afin de se conformer à la formule cadre élaborée sous les auspices de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe,

A pris la décision suivante :

*Article 1<sup>er</sup>*

L'article 2, paragraphe 2, de la Décision relative à l'instauration d'un document unique, dénommé Relevé Benelux 50 concernant l'observation du commerce intra-Benelux, M (83) 23, du 17 octobre 1983, est à libeller comme suit :

“2. La disposition du paragraphe 1er n'est pas applicable lorsqu'il s'agit de :

- marchandises sous sujétion douanière ; la Commission douanière et fiscale définira ces marchandises en se basant entre autres sur les dispositions de la Convention relative à l'unification du territoire douanier Benelux ;
- importation de biens pour lesquels l'exportateur a été autorisé par les autorités compétentes du pays d'exportation à effectuer des déclarations mensuelles de ses exportations ;
- biens qui sont importés temporairement en franchise de la TVA ou qui sont réimportés en franchise de la TVA. Toutefois, un relevé doit être remis à l'importation en vue d'un perfectionnement actif ainsi qu'à la réimportation après un perfectionnement passif ;
- colis postaux et envois par la poste.”

*Article 2*

Le Relevé Benelux 50 se présente conformément au modèle joint en annexe à cette décision. Ce modèle remplace celui qui a été joint à la Décision M (83) 23 du 17 octobre 1983.

*Article 3*

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

FAIT à Bruxelles, le 27 juin 1984.

Le Président du Comité de Ministres,

H. van den BROEK

RELEVÉ BENELUX 50 concernant le commerce INTRA-BENELUX

Relevé		2 Exportateur	Numéro d'identification	Bureau		
N°	Total			N°		
Consultez la notice avant de remplir le formulaire Exemple pays d'importation		3 Importateur	Numéro d'identification	Date		
		8 Identité du moyen de transport		4		
		10 Mode de transport		5 Pays d'origine	6	
				7 Nature de la transaction		
		9 Numéro et date de la facture		11 Montant et monnaie facture		
		12 N° du document de paiement		14 Numéro Statistique		
1		13 Marques et numéros, nombre et nature des colis - Désignation des marchandises		15 Unités suppl. stat.		
				16 Poids net		
				17 Valeur statistique		
2		13 Marques et numéros, nombre et nature des colis - Désignation des marchandises		14 Numéro Statistique		
				15 Unités suppl. stat.		
				16 Poids net		
				17 Valeur statistique		
3		13 Marques et numéros, nombre et nature des colis - Désignation des marchandises		14 Numéro Statistique		
				15 Unités suppl. stat.		
				16 Poids net		
				17 Valeur statistique		
Annotations de service				18 Certifié sincère et véritable		
				A ....., le .....		
				Signature et qualité du signataire		
				Nom et adresse de la personne qui signe pour le compte de l'exportateur		

RELEVÉ BENELUX 50 concernant le commerce INTRA-BENELUX

		2 Exportateur		Numéro d'identification		Bureau	
N°	Total					N°	
						Date	
2		3 Importateur		Numéro d'identification			
Consultez la notice avant de remplir le formulaire Exemplaire pays d'exportation						4	
						5 Pays d'origine	
						6	
						7 Nature de la transaction	
				8 Identité du moyen de transport		9 Numéro et date de la facture	
				10 Mode de transport		11 Montant et monnaie facture	
						12 N° du document de paiement	
1		13 Marques et numéros, nombre et nature des colis - Désignation des marchandises				14 Numéro Statistique	
				15 Unités suppl. stat. -		16 Poids net	
						17 Valeur statistique	
2		13 Marques et numéros, nombre et nature des colis - Désignation des marchandises				14 Numéro Statistique	
				15 Unités suppl. stat.		16 Poids net	
						17 Valeur statistique	
3		13 Marques et numéros, nombre et nature des colis - Désignation des marchandises				14 Numéro Statistique	
				15 Unités suppl. stat.		16 Poids net	
						17 Valeur statistique	
Annotations de service						18 Certifié sincère et véritable	
						A . . . . ., le . . . . . Signature et qualité du signataire	
						Nom et adresse de la personne qui signe pour le compte de l'exportateur	

RELEVÉ BENELUX 50 concernant le commerce INTRA-BENELUX

		2 Exportateur		Numéro d'identification	Bureau		
N°	Total				N°		
					Date		
Consultez la notice avant de remplir le formulaire Exemplaire importateur		3	3 Importateur		Numéro d'identification		
						4	
						5 Pays d'origine	
						6	
						7 Nature de la transaction	
		8 Identité du moyen de transport		9 Numéro et date de la facture			
		10 Mode de transport		11 Montant et monnaie facture		12 N° du document de paiement	
1	13 Marques et numéros, nombre et nature des colis - Désignation des marchandises			14 Numéro Statistique			
			15 Unités suppl. stat.		16 Poids net		
					17 Valeur statistique		
2	13 Marques et numéros, nombre et nature des colis - Désignation des marchandises			14 Numéro Statistique			
			15 Unités suppl. stat.		16 Poids net		
					17 Valeur statistique		
3	13 Marques et numéros, nombre et nature des colis - Désignation des marchandises			14 Numéro Statistique			
			15 Unités suppl. stat.		16 Poids net		
					17 Valeur statistique		
Annotations de service				18 Certifié sincère et véritable			
				A ....., le .....			
				Signature et qualité du signataire			
				Nom et adresse de la personne qui signe pour le compte de l'exportateur			

RELEVÉ BENELUX 50 concernant le commerce INTRA-BENELUX

Relevé		2 Exportateur	Numéro d'identification	Bureau	
N°	Total			N°	
Consultez la notice avant de remplir le formulaire Exemplaire exportateur	4	3 Importateur	Numéro d'identification	Date	
					4
				5 Pays d'origine	6
				7 Nature de la transaction	
				9 Numéro et date de la facture	
	8 Identité du moyen de transport			11 Montant et monnaie facture	
		10 Mode de transport			12 N° du document de paiement
1	13 Marques et numéros, nombre et nature des colis - Désignation des marchandises		14 Numéro Statistique		
		15 Unités suppl. stat.	16 Poids net	17 Valeur statistique	
2	13 Marques et numéros, nombre et nature des colis - Désignation des marchandises		14 Numéro Statistique		
		15 Unités suppl. stat.	16 Poids net	17 Valeur statistique	
3	13 Marques et numéros, nombre et nature des colis - Désignation des marchandises		14 Numéro Statistique		
		15 Unités suppl. stat.	16 Poids net	17 Valeur statistique	
Annotations de service			18 Certifié sincère et véritable		
			A ..... le ..... Signature et qualité du signataire		
			Nom et adresse de la personne qui signe pour le compte de l'exportateur		